

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du 1^{er} avril 2022

Présents : MASSY-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-ESCOUBEYROU-FIEYRE-LEGROS

Secrétaire de séance : Georges BEAUDOU

▪ **BUDGETS**

⇒ **Vote du budget « assainissement »**

Le Conseil municipal vote le budget « assainissement » :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 190, 00 €	6 190, 00 €
Section d'investissement	20 888, 00 €	20 888, 00 €
TOTAL	27 078, 00 €	27 078, 00 €

⇒ **Vote du budget « commune »**

✓ Vote des subventions

Le Conseil municipal vote une somme de 800, 00 € :

- Prévention routière : 25, 00 €
- SPA : 0, 64 € par habitants soit 342, 00 €
- Amicale de Sapeurs Pompier de Nexon : 280, 00 €

Le solde de 153, 00 € sera attribué sous réserve d'une délibération du Conseil municipal.

✓ Vote des deux taxes

Le Conseil municipal,

DECIDE, afin d'équilibrer le budget primitif 2022, de voter les taux de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 34, 83 %
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 70, 28 %
-

✓ Affectation des résultats 2021

Le résultat positif de la section de fonctionnement du budget « commune » 2021 est de 9 365, 23 €. La section d'investissement étant négative, - 46 736, 37 €, la somme de 9 365, 23 € doit être automatiquement versée en recettes d'investissement pour aider à couvrir ce déficit.

Le Conseil municipal,

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 9 365, 23 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068).

Le Conseil municipal vote le budget « commune » :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	451 548 €	451 548 €
Section d'investissement	137 340 €	137 340 €
TOTAL	588 888 €	588 888 €

Détail des investissements 2022

- Dépenses RPI Burgnac/Beynac : prévu : **4 000 €**
Partage des dépenses d'investissement des communes de Beynac et Burgnac.
- Extension électricité : Bois Chabrol et Bellevue
Bois Chabrol : 2 maisons // Bellevue : 2 maisons : prévision **4 500, 00 €**
- Travaux de voirie à Lavoust : prévu : **4 100 € TTC**
Lavoust : une nouvelle construction, en bout du village, entraine des travaux de réfection de la route actuelle (plus chemin que route) / Subvention acquise du Conseil départemental : 960, 00 €
- Travaux de voirie à Bois Chabrol : prévu **5 069, 81 €**
Chemin d'accès à deux parcelles, objets de deux permis de construire / Subvention attendue du Conseil départemental : 2 112, 42 €
- Lampadaires salle polyvalente et aire de jeux : prévu : **6 623, 00 €**
Travaux réalisés en fin d'année 2021. Facturation sur 2022.
Subventions acquises :
 - Conseil départemental : 1 550, 00 €
 - Syndicat Energie Haute-Vienne : 2 483, 00 €
 - Acquisition de logiciels professionnels : prévu : **5 000, 00 €**

L'ATEC, service du Conseil général, en charge des logiciels professionnels (comptabilité, salaires, fichier électoral, état civil..) cesse ses fonctions en fin d'année 2022. Une consultation est lancée par le Département afin de mutualiser les acquisitions des communes.

- Construction d'un préau à l'école : prévu : **14 493, 00 €**
Subventions acquises :
 - Conseil départemental : 3 630, 00 €
 - DETR/ETAT : 3 019, 00 €

- Adressage : prévu : **995, 00 €**
Les services de La Poste, avec lesquels a été réalisé l'adressage de la commune, en 2017, revient vers les communes afin de mettre à jour la BAL (Base Adresse Locale) et permettre ainsi de mettre à jour la BAN (Base Adresse Nationale) qui permet la mise à disposition des adresses sur les GPS. Depuis 2017, seule une petite partie de la commune et à jour.

- Travaux en régie : **3 000, 00 €**
Des travaux effectués par les agents techniques peuvent nous permettre de récupérer du FCTVA.
Cette année, il est prévu de récupérer sur :
 - l'installation d'une nouvelle douche dans l'appartement du 1^{er} étage de l'ancien presbytère
 - rafraichissement des WC publics : carrelage

▪ **SYNDICAT DE VOIRIE**

La commune de Beynac demande à adhérer au Syndicat de Voirie de Nexon. Le Syndicat de Voirie dans sa séance du 22 mars 2022 a accepté l'adhésion de Beynac. Droits d'entrée fixés à 0, 50 € par habitant.

Les statuts du Syndicat de Voirie changent avec l'entrée de Beynac. Chaque commune adhérente doit délibérer et donner son accord.

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de modification des statuts suite à l'adhésion de la commune de Beynac

▪ **RGPD (Règlement Général de Protection des Données)**

A l'issue de la procédure de consultation concernant le contrat groupe pour la mise en conformité au RGPD et l'externalisation de la mission de déléguer à la protection des données pour le compte du Centre de gestion de la Haute-Vienne et les collectivités et établissements adhérents., le Centre de gestion 87 a attribué ce marché public à la Société Data Vigi Protection basée à Beauvais.

Le Conseil municipal,

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Montant de la prestation : communes de moins de 1 000 habitants :

⇒ Etape 1 : Diagnostic : 485, 00 €

⇒ Etape 2 : Mission de DPO : 300, 00 €/an